

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 4 Juin (04/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Daniel CALVI (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

M. Michel PIRAME (représenté par Mme Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

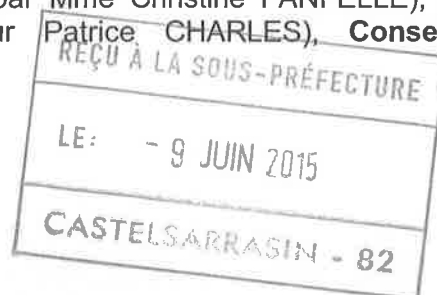
ÉTAIENT EXCUSES :

M. Michel CASSIGNOL, **Adjoint.**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Mathieu RICHARD, **Conseiller Municipal.**



Madame Pierrette ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

30 – 04 Juin 2015

CONVENTION CADRE AVEC LA COMPAGNIE ARENE THEATRE POUR LA PERIODE 2015-2017

Rapporteur : Mme VALETTE

VU les précédentes délibérations du Conseil Municipal, et notamment celle n° 26 du 10 décembre 2009 portant sur la convention-cadre avec la Compagnie Arène Théâtre pour la période 2010 à 2012,

Considérant la nécessité de renforcer l'ancrage territorial de la compagnie professionnelle Arène Théâtre et son inscription dans la politique culturelle de la collectivité,

Considérant le souhait de la Commune de mettre en œuvre un partenariat professionnel et de qualité avec la Compagnie Arène Théâtre dans le cadre de sa politique culturelle,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la signature de cette convention-cadre avec la Compagnie Arène Théâtre portant sur la période 2015 – 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à veiller à sa bonne application.

Pour copie conforme

Moissac le 5 juin 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT
REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 9 JUIN 2015

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

CONVENTION CADRE 2015-2017

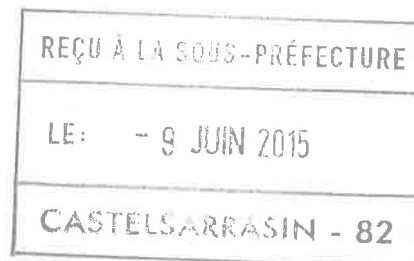
Entre la **Commune de Moissac – Direction des Affaires Culturelles** représentée par **Monsieur Jean-Michel HENRYOT, en qualité de maire**, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n° XXX du XXX, d'une part

ET

La **Compagnie Arène Théâtre**, représentée par **Monsieur Éric SANJOU, en qualité de directeur artistique**, d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Préambule



La compagnie professionnelle de théâtre, Arène Théâtre, créée en 1993 et installée à Coutures en Tarn et Garonne l'année suivante, propose des créations théâtrales à partir d'auteurs contemporains ou classiques. Son directeur artistique, Éric Sanjou, axe son travail sur la recherche de nouvelles formes théâtrales et scénographiques. La compagnie réalise également un travail de sensibilisation autour des spectacles, notamment pour le jeune public et propose des ateliers destinés aux adolescents et amateurs. L'ensemble de sa démarche s'inscrit dans une dynamique culturelle développée en faveur du milieu rural en Tarn-et-Garonne et en région Midi-Pyrénées. Ainsi, la compagnie s'est dotée d'un lieu de répétition et d'une autonomie technique lui permettant de produire ses spectacles dans des territoires dépourvus d'infrastructures culturelles. La compagnie cherche également une large diffusion de son répertoire à Toulouse, en Midi-Pyrénées et en France. La compagnie Arène Théâtre est conventionnée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et par le département de Tarn-et-Garonne. Elle reçoit pour certaines de ses créations le soutien du Ministère de la Culture – DRAC Midi-Pyrénées et de l'ADAMI.

Après une première convention 2008-2009, la compagnie Arène Théâtre s'est associée par une convention cadre de partenariat continu 2010-2011-2012. Ce partenariat s'est poursuivi sur l'année 2013 et 2014. Les actions artistiques et culturelles se sont inscrites dans les calendriers de programmation de la commune de Moissac et de son Pôle Culturel avec notamment les créations et la diffusion des spectacles : "Fin de Partie", "Le Public", "Les Oreilles du Loup", "Pour Louis de Funès", "Les Fiancés de Loches", "Le Tutu". La compagnie a participé à différents événements de la saison culturelle à Moissac : Festival de la Voix, Spectacles avec l'École Municipale de Musique, Centre Culturel de Moissac, Nuit Européennes des Musées. Elle a mené un large travail de sensibilisation, d'animation et d'actions culturelles : écoles, collèges, lycée, atelier amateur... La compagnie Arène Théâtre a également initié en novembre 2011 un nouveau temps fort de théâtre de la saison culturelle : "Le Temps de l'Arène", quatre éditions où elle a créé ses spectacles et accueilli des spectacles invités.

Ces sept années de collaboration positive permettent d'envisager un renforcement notable de ce partenariat par l'élaboration d'une nouvelle convention cadre triennale 2015-2016-2017.

ARTICLE 1: OBJET

Le soutien de la commune de Moissac à la Compagnie Arène Théâtre s'affirme pour une durée de trois années par la signature de la présente convention – cadre. Il vise le renforcement de l'ancrage territorial de la compagnie et son inscription effective dans le projet culturel de la commune de Moissac et de son Pôle Culturel. Ce soutien est axé sur les points suivants:

- Poursuite de l'implantation officielle de la compagnie dans les locaux du Centre Culturel municipal, sis au 24 rue de la Solidarité à Moissac où elle dispose d'un bureau permanent. Une salle de répétition pour les ateliers de pratiques théâtrales sera aménagée au Centre Culturel. La Compagnie Arène Théâtre aura une priorité sur l'utilisation de cette salle.
- L'octroi d'une aide au fonctionnement de l'association garanti annuellement dans le cadre du vote du budget primitif de la collectivité territoriale de Moissac.
- le soutien logistique à la création par la mise à disposition du Hall de Paris (résidences de création, répétitions de l'atelier amateur) et le développement des pratiques artistiques et culturelles dans les salles de cours ou de répétitions du Centre culturel municipal (ateliers, stages)
- le soutien financier correspondant aux achats de spectacles créés, à la participation aux temps forts de la programmation et tout autre action culturelle concertée.

ARTICLE 2 : ORIENTATIONS SUR LES TROIS ANNEES

Le metteur en scène Eric Sanjou et la Compagnie Arène Théâtre proposeront sur la Commune de Moissac leurs nouvelles créations et la diffusion de leur répertoire. Les actions de la Compagnie pourront s'inscrire dans les projets et événements culturels de Moissac et être associées avec les différents acteurs culturels de la ville : éducation, patrimoine, tourisme...

La compagnie Arène Théâtre cherchera un large rayonnement de son activité notamment avec les tournées des spectacles créés à Moissac dans un souci constant de stabilité budgétaire. La pérennisation des soutiens de ses principaux partenaires institutionnels (Ville de Moissac, Département du Tarn-et-Garonne et Région Midi-Pyrénées) sera nécessaire à l'équilibre financier de la structure.

La structuration de la Compagnie Arène Théâtre sur le territoire communal, le renforcement de son ancrage, la pérennisation de son activité et la recherche d'une meilleure visibilité de son travail de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle peut se décliner ainsi :

2015 :

- Atelier théâtre adultes avec création en résidence au Hall de Paris du spectacle "Les Zoiaux" (Avril 2015).
- Coordination, répétitions et direction artistique du "Rendez-vous avec les écritures théâtrales jeunesse" présenté à l'Uvarium (Juin 2015) : événement national proposé par Scènes(s) d'enfance et d'ailleurs dans le cadre de "La Belle Saison".
- Poursuite et développement du 5^{ème} Temps de l'Arène: résidence de création au Hall de Paris avec 3 représentations de "La Perle de la Canebière", répétitions publiques et spectacle invité (Octobre-Novembre 2015).
- création lecture-spectacle de "L'Assomoir" au Hall de Paris dans le cadre des manifestations de la semaine contre les violences faites aux femmes (Novembre 2015).
- Diffusion du répertoire de la Cie à Toulouse et en France avec les spectacles "Les Oreilles du Loup", "Le Tutu", "Le Chant du Coq/Fin de Programme".

- Préparation et premières répétitions du nouveau spectacle jeune public prévu en 2016.

2016 :

- Nouvelle création jeune public proposée aux écoles et collèges au Hall de Paris; à l'étude : "La geste des endormis" de Virginie Barreteau (Mars 2016).

- Ateliers théâtre adultes avec création spectacle en résidence au Hall de Paris (Avril 2016).

- Proposition d'une création théâtrale en été dans le cloître de Moissac. Spectacle tout public en lien avec le monument, à l'étude : "Sœur Béatrice" de Maurice Maeterlinck (Juillet-Août 2016).

- Participation aux temps forts et autres actions culturelles de la ville de Moissac notamment pour le 20^{ème} festival de la Voix.

- Poursuite et développement du 6^{ème} Temps de l'Arène : résidence de création au Hall de Paris, à l'étude "La Prose de l'Observatoire" – Spectacle(s) invité(s) – Répétitions publiques (Novembre 2016).

- Diffusion du répertoire de la Cie à Toulouse et en France : "Les Oreilles du Loup", "Le Tutu", "La Perle de la Canebière".

2017 :

- Ateliers théâtre adultes avec création spectacle en résidence au Hall de Paris.

- Participation aux temps forts et autres actions culturelles de la ville de Moissac.

- Poursuite et développement du 7^{ème} Temps de l'Arène : résidence de création au Hall de Paris, à – Spectacle(s) invité(s) – Répétitions publiques (Novembre 2017).

- Diffusion du répertoire de la Cie à Toulouse et en France.

- Reprise spectacle jeune public proposé aux écoles au Hall de Paris.

ARTICLE 3 : ÉVALUATION

Cette convention-cadre triennale fera l'objet d'une évaluation en novembre de chaque année. Un bilan global sera effectué à l'issue des trois années de conventionnement.

La commune de Moissac appréciera particulièrement :

- la réalité du parcours artistique et culturel sur le territoire communal notamment du point de vue de l'appropriation des publics vis-à-vis de l'art dramatique dans ses trois composantes (création – diffusion – formation).
- le nombre de représentations données, de lieux de médiation concernés dans la ville;
- les effets induits par l'implantation sur Moissac : consolidation de l'emploi, de l'activité et du budget.
- l'ouverture et la mise en œuvre de partenariats artistiques et financiers nouveaux dans un esprit de rayonnement territorial.

ARTICLE 4 : MODALITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

La subvention de fonctionnement attribuée annuellement à la compagnie Arène Théâtre de par son installation officielle sur le territoire communal fera l'objet d'une délibération du conseil municipal lors du vote du budget primitif de la collectivité. Toutefois, dans l'optique de l'établissement par la compagnie de ses propres orientations comptables, les arbitrages financiers de la collectivité lui seront communiqués par le Maire ou son délégué à la culture et ceci pour la première année de la présente convention.

Les aides indirectes au fonctionnement comme le chauffage, l'électricité ou l'utilisation des confort collectifs publics (toilettes, salles de répétition, cantine...) sont pris en charge par la collectivité. L'utilisation du Hall de Paris ou de toute autre salle municipale liées aux termes de cette convention – cadre pourront faire l'objet de convention spécifique de prêt.

Les frais de téléphone et d'Internet seront à la charge de la compagnie Arène Théâtre ainsi

qu'une assurance en responsabilité civile.

La compagnie devra respecter le règlement intérieur inhérent au bâtiment « Centre culturel municipal » et viser une relation optimale avec les autres associations, usagers et personnels municipaux fréquentant cet espace public.

Concernant les achats de spectacles, la participation aux temps forts culturels et tout autre action culturelle, ils feront l'objet d'une concertation technique étroite avec les agents du Pôle Culturel avant validation par les élus. La faisabilité technique et financière pour l'année sera déterminée par avenant.

ARTICLE 5 : DUREE.

La présente convention – cadre est conclue pour une durée de 3 ans.
Toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : PUBLICITE.

Dans tous ses supports de communication, la compagnie Arène Théâtre devra mentionner: « la compagnie Arène Théâtre est conventionnée par la commune de Moissac » ou apposer le logo de la Ville de Moissac.

ARTICLE 7 : CONTROLE – JURIDICTION.

La commune de Moissac se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles concernant le bon fonctionnement et la mise en application de cette présente convention – cadre. Tout litige sera examiné, après épuisement des solutions amiables, par les tribunaux compétents de Montauban ou Toulouse.

Pour la Compagnie Arène Théâtre,
Éric SANJOU

Pour la commune de Moissac,
Jean-Michel HENRYOT.